

## Révision des Plans d'Occupation des Sols de Besançon - Application anticipée du POS Ouest et Nord 2<sup>ème</sup> tranche et POS Nord (partie Est et partie Ouest) - Renouveau

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le projet de révision des plans d'occupation des sols Nord (partie Est et partie Ouest) a été arrêté par le Conseil Municipal en date du 15 février 1993. Actuellement, et conformément à l'article R 123.9 du Code de l'Urbanisme, le projet de révision des POS a été communiqué pour avis aux personnes publiques associées à l'élaboration du plan. Lorsque les avis auront été recueillis, le projet de révision sera rendu public par M. le Maire afin de le soumettre à l'enquête publique, qui ne pourra intervenir qu'en septembre, les enquêtes ne pouvant avoir lieu pendant les périodes de vacances.

Compte tenu de ces délais, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le renouvellement de l'application anticipée des nouvelles dispositions prévues pour les POS de Besançon en cours de révision afin de ne pas retarder certains projets à caractère public et économique. Le délai de prorogation est de six mois. L'application anticipée devient exécutoire un mois après sa transmission à M. le Préfet du Département du Doubs.

Les Plans d'Occupation des Sols sont à la disposition du public : Mairie de Besançon - 2 rue Mégevand - Service Urbanisme.

Mention de la délibération et des lieux où le dossier peut être consulté est insérée dans les journaux suivants :

- l'Est Républicain
- Le Pays de Franche-Comté.

La présente délibération sera affichée pendant un mois à la Mairie.

**M. ALAUZET :** Cette révision du POS concerne pour une bonne partie la réalisation de la voie expresse de la rocade Nord-Ouest. Le débat sur cette voie a déjà eu lieu à plusieurs reprises dans cette assemblée mais principalement sur sa fonction de transit et avec le débat autour du grand et du petit contournement. Je crois que cela mérite d'être abordé pour ce qui est de la fonction de desserte.

**M. LE MAIRE :** Cette révision ne concerne pas la voie des Montboucons.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.